



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE DE BUC

Introduction

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la note de présentation brève et synthétique présente l'ensemble des informations financières essentielles du Budget (dit Primitif) de votre commune.

Le Budget Primitif, regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement autorisées et anticipées pour l'année 2024. **On parle donc de dépenses prévisionnelles.**

Le Budget Primitif 2024 de la commune de Buc a été voté le 10 avril 2024, par le Conseil Municipal.

Il est réalisé afin d'anticiper les augmentations liées aux énergies tout en répondant aux besoins d'investissement et d'amélioration des équipements

Priorités du Budget Primitif 2024

L'année 2024 sera une année à petits investissements et à réflexion pour anticiper au mieux les futures priorités (accessibilité de la mairie, changement des chaufferies des bâtiments publics)

La section de fonctionnement

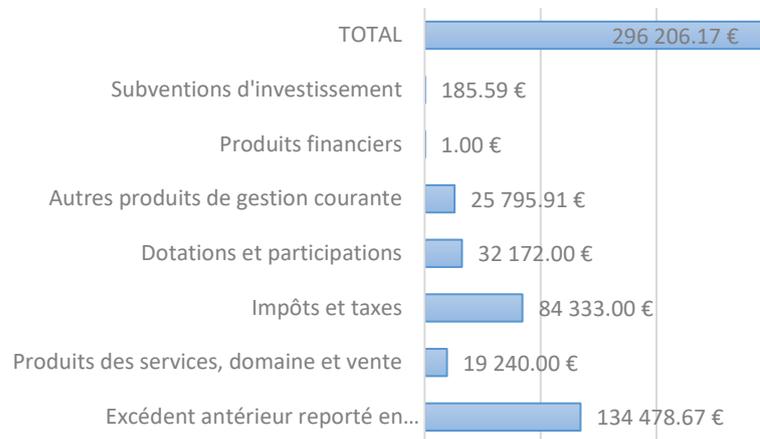
Des dépenses...

En 2024, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever 296 206,17 € (dont 117 864,17 € seront virés à la section d'investissement)

TOTAL	296 206.17 €
Charges exceptionnelles	250.00 €
Virement à la section d'investissement	117 864.17 €
Dotations aux amortissements	200.00 €
Autres charges de gestion courante	36 054.00 €
Atténuation de produits	11 337.00 €
Charges de personnel	57 900.00 €
Charges à caractère général	72 601.00 €

Et des recettes...

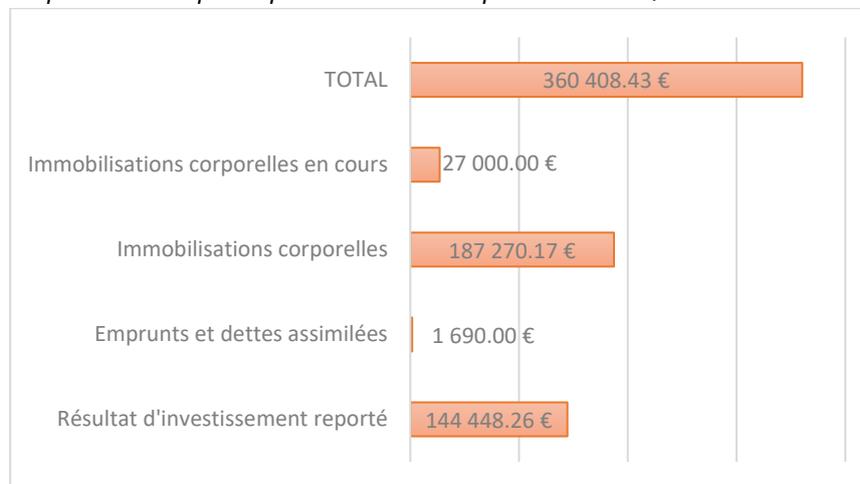
En 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 296 206,17 €. Les recettes prennent en compte une augmentation des ventes de bois pour 2024.



La section d'investissement

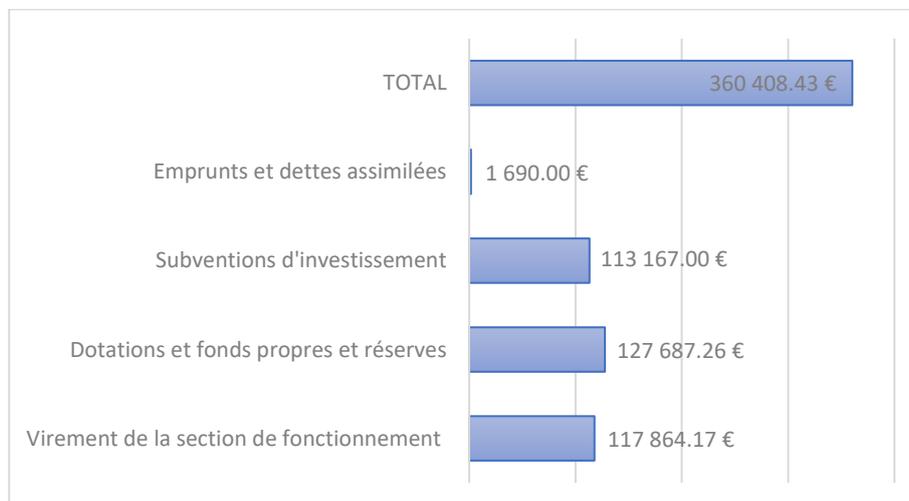
Des dépenses pour investir la commune...

La section d'investissement représente l'avenir de votre commune, c'est-à-dire, les projets qui sont menés par la municipalité pour améliorer la qualité de vie &/ou des services



En 2024, vos élus souhaitent prendre le temps de la réflexion quant aux obligations liées à l'accessibilité de la mairie et au besoin de changement des chaufferies des bâtiments et logements communaux. Aussi, la commune investira dans l'installation d'éclairage public en leds afin de repenser l'éclairage public et terminera les travaux entamés à l'école avant de lancer les études nécessaires pour engager de nouveaux travaux dès 2025.

Et des recettes



Sont comptés dans les recettes 2024 :

Uniquement les subventions notifiées (Etat, Département et Grand Belfort) et la récupération de la TVA des travaux engagés en 2022. On y retrouve également la taxe d'aménagement et les revenus liés à l'affouage ou à la vente des bois façonnés

Les données à connaître sur la commune

- La commune de Buc n'a toujours pas de prêt en cours, la dette par habitant est donc de 0 €
- Les trois agents qui travaillent sur la commune sont à temps non complet (20h par semaine pour l'agent technique, 11h30 pour l'agent administratif et 7h pour l'agent technique en charge du ménage)
- Le conseil municipal de Buc a revu les taux pour 2024 avec une augmentation de 4%, ce qui représente moins d'un point d'augmentation.
Ce choix a été fait au vu des travaux à venir pour la mise en accessibilité de la mairie notamment mais aussi pour le changement des chaufferies actuellement vieillissantes.

Avec la révision, les taux sont les suivants :

<i>Taxe foncière sur le bâti :</i>	<i>25.46 %</i>
<i>Taxe foncière sur le non bâti :</i>	<i>22.13 %</i>
<i>Taxe Habitation résidences secondaires</i>	<i>7.40 %</i>

Principaux Ratios

La commune de Buc compte 265 habitants (chiffres de l'INSEE)

Dépenses estimées de fonctionnement par habitant : 672.98 €
Recettes estimées de fonctionnement par habitant : 610.29 €